

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Sept Janvier à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 21 janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Romain BONDONNEAU à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier THOMAS.

**2020-1**      **PERSONNEL COMMUNAL – PERSONNEL COMMUNAL -  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS  
MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES**  
[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification le tableau des effectifs pour tenir compte des recrutements prévus au sein des services du Centre Technique Municipal :

- Recrutement prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2020 d'un chargé de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti, des ouvrages et des équipements : création d'un poste d'un technicien, catégorie B, à temps complet
- Recrutement prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2020, d'un conducteur d'opérations : création d'un poste d'un technicien, catégorie B, à temps complet.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-2**      **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ  
DE SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE,  
TELECOMMUNICATIONS MOBILES, INTERCONNEXION DE  
SITES ET ACCES A INTERNET - CONVENTION**  
[Rapporteur : M. VANIERE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la constitution d'un groupement commande auquel participeront les membres suivants :

- Commune de Sarlat – La Canéda (Commune)
- Communauté de Communes Sarlat – Périgord Noir (CCSPN)
- Centre Intercommunal d’Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIASSPN)

Il accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour le marché de services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles, d’interconnexion de sites et d’accès à internet pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération et que la commune de Sarlat soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande ainsi que toutes les pièces correspondantes au marché.

Il dit que les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants ;

**2020-3**      **EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN : AVENANT N°2 DE PROLONGATION**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide le principe d’une prolongation, par avenant n°2, de la Délégation de Service Public pour l’exploitation du service de transport urbain, pour une durée d’un an, soit jusqu’au 31 décembre 2020.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**2020-4**      **DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL D’EXPLOITATION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport annuel d’exploitation des recours administratifs préalables obligatoires dans le cadre de la gestion des contestations des avis de paiement de FPS pour l’année 2019.

**2020-5**      **EQUIPEMENT DES AIRES DE JEUX ET MOBILIER SPORTIF - DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de rénovation des aires de jeux et le plan de financement tel que proposé ci-dessous.

Il sollicite l’Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40%.

Il s’engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

NATURE DES DÉPENSES directement liées au projet	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT en € HT	Pourcentage
<b>Acquisitions Foncières</b>	- €	<b>Aides publiques</b>	<b>65 680,00 €</b>	
	- €	Union européenne	- €	
<b>Acquisitions immobilières</b>	- €	État (DETR)	65 680,00 €	40%
	- €	Région	- €	
<b>Travaux</b>	<b>164 200,00 €</b>			
<b>Création / Rénovation aires de jeux enfants</b>	<b>120 400,00 €</b>	Département	- €	
Parc du Plantier	65 000,00 €			
Jardin du colombier	32 000,00 €	EPCI	- €	
Aire de jeux La Canéda	23 400,00 €			
Le Sablou + La Trappe	4 300,00 €			
<b>Écoles</b>	<b>6 900,00 €</b>	Établissements Pulics		
École du Pignol	1 700,00 €	CAF	- €	
École de Temniac	5 200,00 €			
		<b>Autres aides</b>	<b>- €</b>	
<b>Équipements sports et loisirs</b>	<b>36 900,00 €</b>			
Parcours santé La Canéda	30 000,00 €			
Gymnase	6 900,00 €			
<b>Matériels - Équipements</b>	<b>- €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>98 520,00 €</b>	
		Fonds propres	98 520,00 €	60%
		Emprunts	- €	
		Crédit-bail	- €	
<b>Autres dépenses</b>	<b>- €</b>			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>164 200,00 €</b>	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>164 200,00 €</b>	

## 2020-6 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2020 :

Association	Objet de la subvention	Montant
Foyer Laique École des Chênes Verts	Subvention goûté de Noël	83.00 €
Amicale Laique de Temniac	Subvention goûté de Noël	146.00 €
Amicale Laique de La Canéda	Subvention goûté de Noël	115.00 €
Coopérative Scolaire Ferdinand Buisson	Subvention voyages scolaire – St Georges de Didonne	580.00 €
Association La Pelle aux Idées	Subvention exceptionnelle – Démarrage de l'activité	6 000.00 €

2020-7

**ANIMATION DU PATRIMOINE - SECONDE TRANCHE DE RESTAURATION DU CADASTRE NAPOLEONNIEN ET L'ETAT DES SECTIONS – SUBVENTION DRAC**

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses liées à la restauration des planches du cadastre et à l'état des sections et le plan de financement indiqué ci-dessous :

Recettes HT		Dépenses HT	
Etat (DRAC)	6. 100,00 €	Travaux de restauration	12.183,70
Commune de Sarlat	6. 083,70 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 183,70 €.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12.183,70</b>

Il sollicite de la DRAC une subvention de 6 100 € afin de cofinancer à hauteur de 50,06 % le coût total de l'opération.

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

2020-8

**DEMANDE DE SUCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que la population totale calculée par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne est supérieure à 20.000 habitants.

Il sollicite de Monsieur le Préfet de de la Dordogne le surclassement de la commune dans la strate démographique 20.000/40.000 habitants étant donné qu'elle satisfait aux conditions légales et réglementaires susvisées.

**Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Décision du Maire - Avenant n°10 au marché d'exploitation des installations thermiques*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*